

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

**Information relative à l'entrée en vigueur d'un accord sur le commerce des bananes entre l'Union européenne et le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou et le Venezuela**

L'accord sur le commerce des bananes entre l'Union européenne et le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou et le Venezuela, signé à Genève le 31 mai 2010 <sup>(1)</sup>, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2012.

---

<sup>(1)</sup> JO L 141 du 9.6.2010, p. 3.